



Calendrier des séances du Conseil communal en 2027

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Selon décision du Bureau du 21 avril 2026, en 2027, les séances plénières ordinaires du Conseil communal auront lieu :

mardi	19 janvier	18 h 00 et 20 h 30
mardi	2 février	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	23 février	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	2 mars	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	16 mars	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	23 mars	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	20 avril	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	27 avril	18 h 00 et 20 h 30
mardi	11 mai	18 h 00 et 20 h 30
mardi	25 mai	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	8 juin	18 h 00 et 20 h 30
{ mercredi	9 juin	19 h 30 (séance simple)
mardi	22 juin	18 h 00 et 20 h 30 (<i>séance de réserve</i>)
mardi	31 août	de 18 h 00 à 20 h 00 + réception présidentielle
mardi	14 septembre	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	28 septembre	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	5 octobre	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	2 novembre	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	9 novembre	18 h 00 et 20 h 30
mardi	23 novembre	18 h 00 et 20 h 30
{ mardi	7 décembre	18 h 00 et 20 h 30
{ mercredi	8 décembre	19 h 30
{ mardi	14 décembre	18 h 00 et 20 h 30 (<i>séance de réserve</i>)

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Musa KAMENICA
Président du Conseil communal

Frédéric Tétaz
Secrétaire du Conseil communal

NB : les séances précédées d'une accolade fonctionnent avec le même ordre du jour